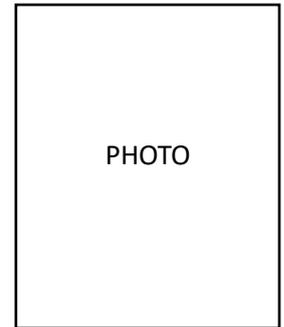




# FICHE INSCRIPTION OXYZEN 2020 & 2021



Nom : ..... Prénom : .....

Âge : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone :

Email :

*(J'autorise l'utilisation de mon mail et le téléphone à usage interne uniquement)*

Mes problèmes de santé : *(certificat médical obligatoire)*

.....  
.....

- J'accepte que le professeur ou le bénévole de l'association pratique les premiers gestes de sécurité et contacte les urgences si moi ou mon enfant est blessé durant l'activité.

## Autorisation d'utilisation de l'image

Dans le cadre des cours, et évènement des photos peuvent être prises et diffusées sur le site internet de l'école uniquement.

- J'accepte

- Je refuse

<input type="checkbox"/>	Stretching
<input type="checkbox"/>	Kung Fu
<input type="checkbox"/>	Cours Mardi
<input type="checkbox"/>	Partenariat ASPTT

**50€** d'adhésion à l'association OXYZEN par année scolaire

**Mardi cours extérieur selon le temps**

**200€** par an pour 1 cours par semaine Kung Fu

**300€** par an pour 2 cours par semaine de Kung Fu

**27€** par mois 1 cours par semaine de Zen stretching

**90€** d'adhésion par an pour les cours kungfu à l'ASPTT de Bayonne

*Facilité de paiement possible.*

# Règlement intérieur de l'association

## **Article 1 :**

Tout adhérent doit fournir à son inscription :

- 1 certificat médical.
- La fiche d'inscription avec 1 photo d'identité
- Assurance responsabilité civile

## **Article 2 :**

Un/une pratiquant(e), par ses actions ou ses déclarations, ne devra pas entraîner un préjudice moral ou matériel à l'association. Nous prions également tous les pratiquants de respecter une attitude sportive et courtoise. Tous supports vidéo, photos prises au sein de l'association sont sa propriété

## **Article 3 :**

Il est obligatoire de respecter le matériel et les infrastructures mis en place.

Nous demandons à tous les pratiquants de respecter et d'écouter les personnes en charge de la maintenance des locaux. Par ailleurs il sera demandé une participation à l'entretien aux adhérents.

## **Article 4 :**

Les membres de l'association devront respecter les lieux et les règlements des différentes salles dans lesquelles ils évoluent.

L'association décline toute responsabilité concernant les vols pendant et en dehors des séances. Il est du devoir de tous de contribuer à empêcher ces actes.

## **Article 5 :**

Afin de préserver de bonnes relations entre les adhérents et des membres du bureau l'Association, nous vous demandons de respecter les dates de renouvellement de cotisations chaque année.

La non fréquentation des cours pour quelques raisons que ce soit, ne pourra entraîner aucun remboursement.

## **Article 6 :**

Les adhérents et les accompagnants sont tenus de respecter les différentes disciplines de l'association. Les intervenants des disciplines ont toute autorité pour exclure du cours toute personne qui empêcherait son bon déroulement.

A ..... le

Signature